

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A2	DDT de la Drôme - SEFEN	passage d'une canalisation d'irrigation	Arrêté préfectoral	26-2019-02-11-001	11-02-2019
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Lauze : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Moutone : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Véore : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Lambert : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	L'Ozon : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Ruisseau d'Arcette : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flo	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Ruisseau de Jalatte : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni fl	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Granette : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A5	Commune	Servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'évacuation des eaux pluviales - quartier	Arrêté préfectoral	2013325-0039	21-11-2013
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Porte fortifiée : Ancienne porte fortifiée servant d'entrée au château de la Boisse	Arrêté ministériel	inconnu	21-10-1926
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Eglise Notre-Dame : Eglise	Arrêté ministériel	inconnu	26-09-1908
AC2	DREAL Auvergne Rhône-Alpes - Mobilité Aménagement Paysage	Ensemble formé sur la commune par le village	Arrêté Ministériel	inconnu	08-05-1972
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eaux souterraines sur l'île d'Eyrieux situé sur la commune de Bea	Arrêté Interpréfectoral	2014021-0013	21-01-2014
EL11	Direction Interdépartementale des Routes Centre-est	Interdiction d'accès sur les déviations de la RN7 - Porte-les-Valence, Étoile-sur-Rhône	Décret	inconnu	08-01-1981
EL3	Service de la Navigation Rhône-Saône	Servitudes de halage et marchepied le long du Rhône	Décret	inconnu	27-07-1957
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - B1	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-023	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - ODC_Montsegur_Beaumont	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-023	02-10-2018
I3	Société du pipeline Méditerranée-Rhône SPMR	SUP représentée en encart - Pipeline Méditerranée RHÔNE Canalisation B1	Non renseigné	inconnu	29-02-1968
I3	Société Trapil - Oléoducs de Défense Commune	SUP représentée en encart - Oléoduc de Défense Commune (O.D.C.) / MARSEILLE - LANGRES	Décret	6382	03-05-1963
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV CHABRILLAN-LOGIS-NEUF - Aérien	Arrêté ministériel	ECOI9700637A	01-10-1997
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV LORIOL-GERBA / LORIO MOUR5 1 - Aérien	Décret	inconnu	21-05-1957
I4i	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 Kv Poste électrique Haute-Tension - Étoile-sur-Rhône - ETOILE_SUR_RHONE	Mise en service	inconnu	--
PM1	DDT de la Drôme - Service Aménagement, Territoires et Risques	Plan de Prévention des Risques d'inondation du Rhône et de la Véore sur Étoile	Arrêté préfectoral	04-5532	30-11-2004
PM2	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	Installation Colas Rhône Alpes Auvergne	Arrêté préfectoral	26-2019-05-30-001	30-04-2019
PT3	FRANCE TELECOM	câble F004 tr.1 - Valence - Le Pontet (Valence - Montélimar)	Arrêté préfectoral	inconnu	29-05-1991
T1	SNCF	Ligne SNCF Paris - Lyon - Marseille	Décret	inconnu	--
T5	DSAC Centre Est	Servitude aéronautique de dégagement pour la protection de l'aérodrome VALENCE_CHABEUIL	Arrêté Ministériel	DEVA1624714A	08-11-2016

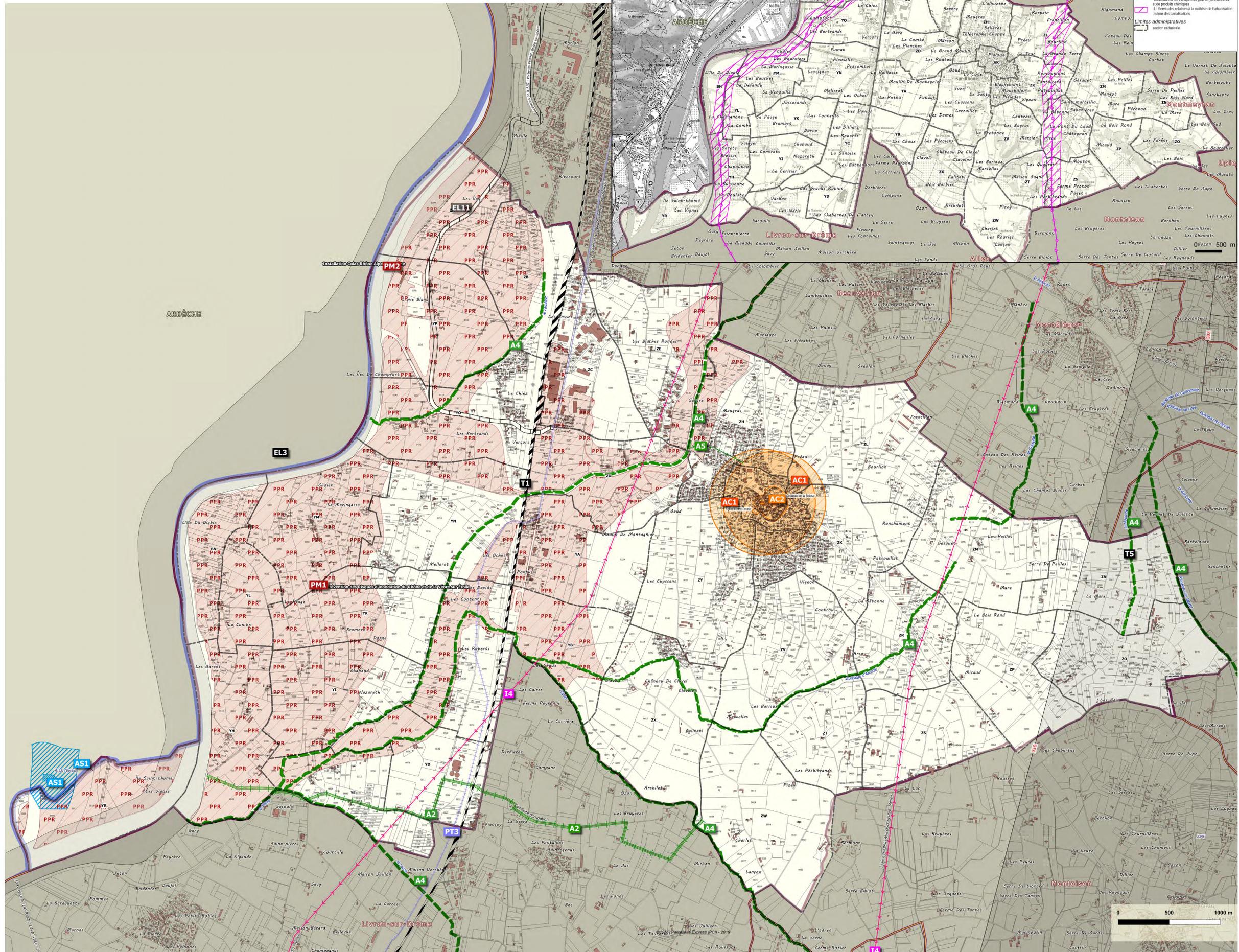
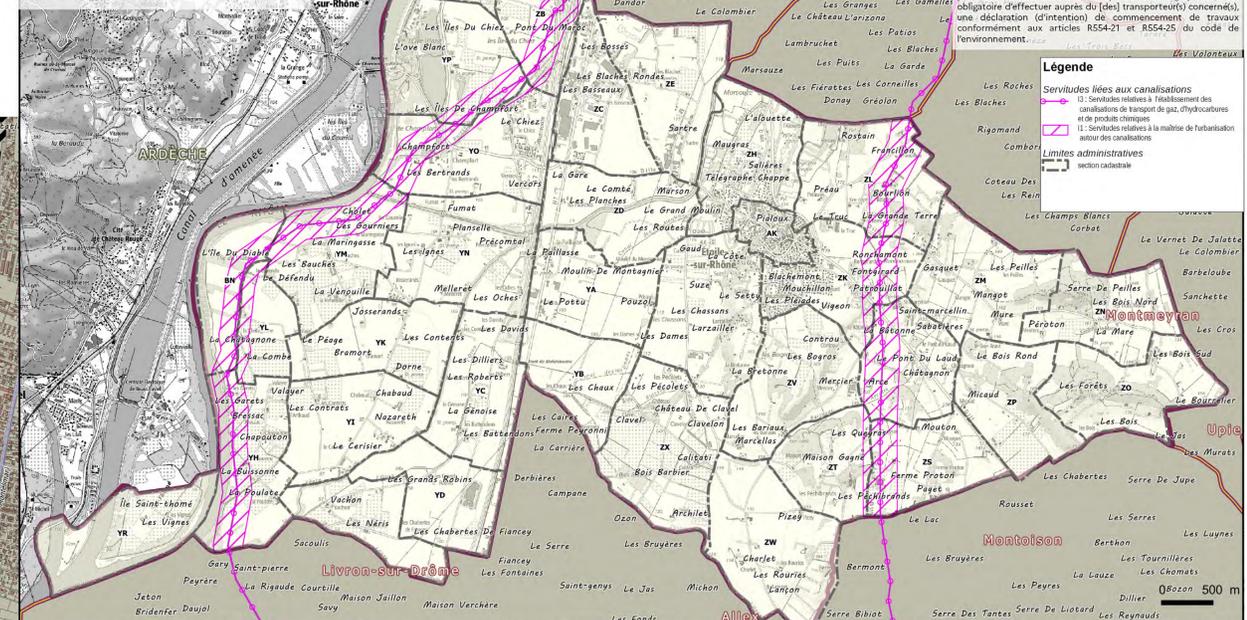
Servitudes d'Utilité Publique

(hors catégories I1, I3 et I5, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

Légende

- Servitudes opposables sur le territoire communal
Monument historique inscrit ou classé
A4: Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
AC1: Servitudes de protection des monuments historiques
AC2: Servitudes de protection des sites et des monuments naturels inscrits
AS1: Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
AS1: Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
EL3: Servitudes de halage et de marcepied.
EL11: Servitudes relatives aux interdictions d'accès devant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération
PM1: Plan de prévention des risques naturels ou miniers
PM2: Installations classées
T1: Servitudes relatives aux chemins de fer.
T5: Servitudes aéronautiques de dégivrage (aérodromes civils et militaires).
A2: Dispositifs d'irrigation - Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation.
A2: Dispositifs d'irrigation - Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation.
A5: Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.
H: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
PT3: Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
Limites administratives
section cadastrale

Encart Servitudes d'Utilité Publique relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques 1:25 000



Le présent document est un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R5541 à R5543 du code de l'environnement et leurs articles d'application). Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration (d'intention) de commencement de travaux conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement...

- Légende
Servitudes liées aux canalisations
I3: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
I5: Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations
Limites administratives
section cadastrale